

# 1er janvier 2019 : interdiction de détention et d'utilisation de pesticides chimiques de synthèse, pour les particuliers

**20 millions**  
de jardiniers  
amateurs concernés

**3 types de pesticides :**

- herbicides
- insecticides
- fongicides

## Contexte réglementaire

### Loi Labbé n° 2014-110 du 6 février 2014 :

Mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

### Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 :

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

### Loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 :

Lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du Biocontrôle

### Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 :

L'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

## En clair ...

### Depuis le 1er janvier 2017 :

- Interdiction aux personnes publiques d'utiliser et faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public
- Interdiction de vendre en libre service des pesticides chimiques de synthèse pour les particuliers

### Depuis le 1er janvier 2019 :

- Vente, détention et utilisation des pesticides chimiques de synthèse interdites pour les particuliers

## Quels produits pourront être utilisés ?

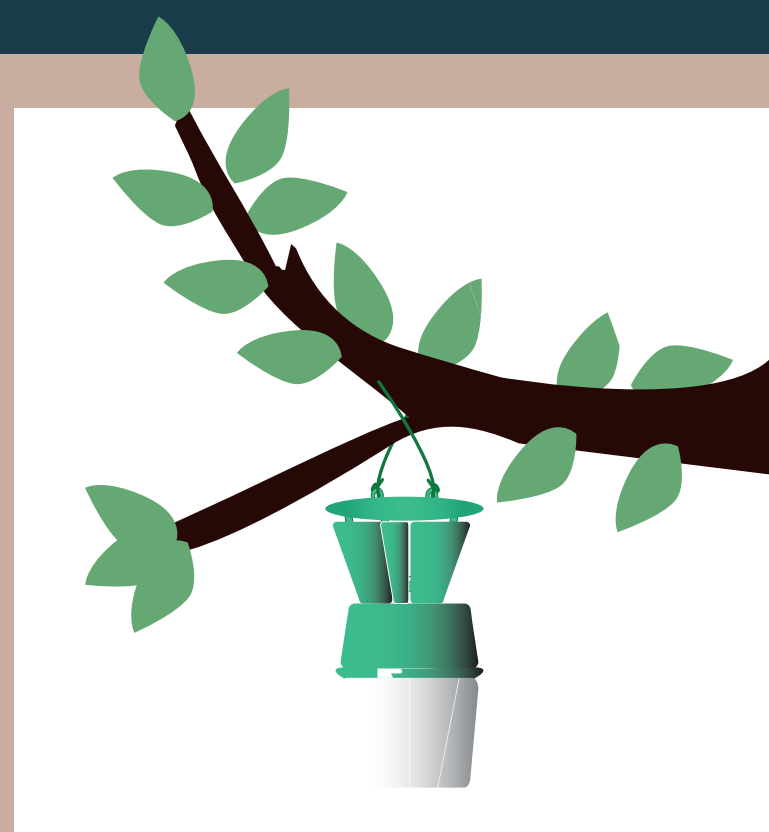
**Produits de Biocontrôle**

**Produits dont l'usage est autorisé en AB**

**Produits à faible risque**

**La mention**  
**« Emploi autorisé dans les jardins »**  
devra figurer sur les produits homologués

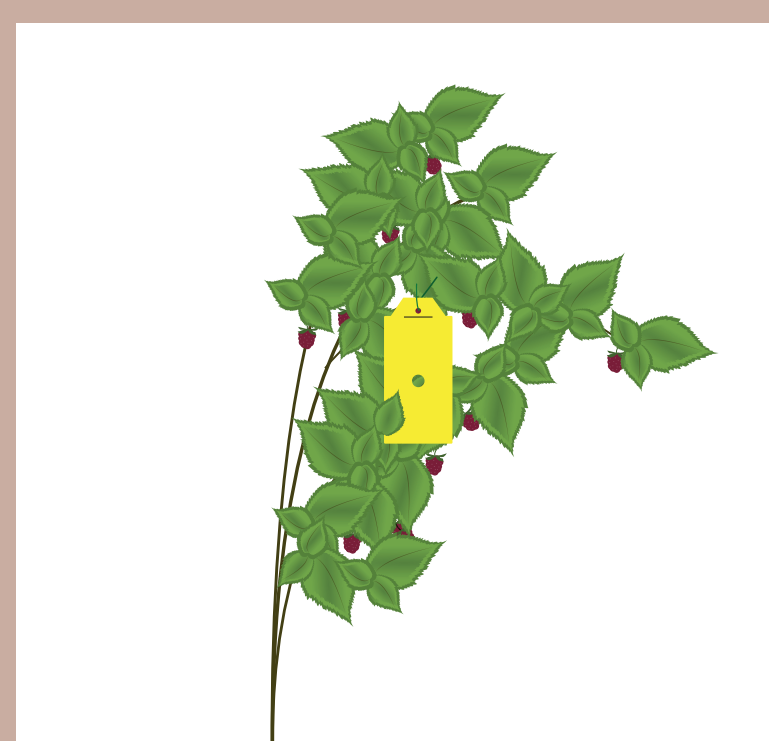
## Exemples de solutions pour protéger son jardin des insectes



**Piège à phéromones :**  
Suivi des vols



**Nématodes auxiliaires :**  
Parasitent les larves d'insectes



**Piège chromatique :**  
Attraction par la couleur



**Liquide attractif:**  
Attraction par l'odeur